

13 décembre 2010

Paul Leonard
Président
Société d'exploitation et de
développement d'Hibernia ltée
Cabot Place, bureau 1000
100, rue New Gower
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 6K3

Alan R. Brown
Vice-président, côte est
Suncor Énergie Inc.
Scotia Centre, bureau 201
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Paul J. McCloskey
Vice-président, activités ayant lieu sur la
côte est
Husky Energy
Scotia Centre, bureau 901
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Messieurs,

Objet : Recommandation n° 4 de l'ESHM – Protocole du MDN

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le
commissaire Wells a déclaré :

Il est recommandé que, avec l'accord du ministère de la Défense nationale (MDN), un protocole officiel soit conclu entre le MDN et les exploitants d'hélicoptères afin que chacun connaisse les ressources aéronautiques de l'autre, la façon dont les efforts d'intervention seront déployés et les circonstances dans lesquelles ils seront déployés, et clarifie leurs rôles respectifs. L'organisme de réglementation, les exploitants pétroliers, les exploitants d'hélicoptères et les représentants des travailleurs doivent être informés du protocole.

Nous communiquons avec le ministère de la Défense nationale à cet égard pour demander leur engagement sur la question.

Nous demandons aux exploitants de mobiliser l'exploitant d'hélicoptère, Cougar, pour faciliter l'élaboration du protocole et d'un plan de travail pour répondre à cette recommandation, et de présenter ce plan de travail à l'équipe de l'aviation de l'ESHM d'ici le 31 janvier 2011. Nous leur demandons par les présentes d'établir et de présenter un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux par rapport au plan de travail.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.
Président et premier dirigeant